Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 035-200072452-20260608-CC_2026_152-DE

Délibération n° 2026.152

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE FOUGÈRES AGGLOMERATION**

Séance du Lundi 8 Juin 2026 à 20 h 00

Le Conseil de Fougères Agglomération s'est réuni le **Lundi Huit Juin Deux Mil Vingt-Six** à vingt heures au Siège de la Communauté d'Agglomération – Parc de l'Aumaillerie – 1 rue Louis Lumière - à LA SELLE EN LUITRE, sous la présidence de MME Alice LEBRET, Présidente.

Étaient présents : Alice LEBRET – *Présidente*

Rosi BORDET – Michel BRARD – Ghislaine DAVID – Christophe DEROYER – Gilbert FESSELIER – Alain FORET – Wilfrid GODEUX – Stéphane IDLAS – David LEBOUVIER – Marie-Laure NOËL – Louis PAUTREL – Anne PERRIN – *Vice-présidents délégués*

Denis CHOPIN – Aline LE BOUEDEC – *Conseillers délégués*

Rémi BALLUAIS – Anne BANNIER – Stéphane BARBE – François BOUVATTIER – Roger BUFFET – Philippe BUINEAU – Céline CARRÉ – DALLÉ Pascal – Patricia DESANNAUX – Catherine DUCHATELET – Benoît Du PORTAL – Franck ESNAULT – Magali FONTAINE – Zoé GALICHÉ – Christian GALLE – Amélie GARNIER – Henri-Claude GAUTIER – Hervé GUILLARD – Cécilia GUILLOIS – Claire GUINAUDEAU – Claude HERVÉ – Angélique HIGUINEN – Anthony HUE – Elsa LAFAYE – Arnaud LECHEVALIER – Christian LEFEUVRE – Laurent LEGENDRE – Denis MANCEAU – Véronique PIGEON – Olivier POSTE – Jean-Louis QUILLIOT – Patricia RAULT – Pierre-Antoine RAULT – Isabelle RICHARD – Joachim RONDIN – Florian SALMON – Aldwin SOLLIER – Thierry TOUTAIN – Anne-Marie VEILLÉ, *Conseillers Communautaires*

Hubert COUASNON a donné pouvoir à Anne PERRIN

Nombre de Conseillers Communautaires :

En exercice :	58
Présents :	54
Pouvoirs :	1
Votants :	55

Date de la convocation : 2 juin 2026

Date d'Affichage : 9 juin 2026

Vote :

Pour :	55
Contre :	0
Abstention :	0

Étaient excusés :
Daniel BALLUAIS – Hubert COUASNON – Mattéo GENAR – Sylvain THOMAS, *Conseillers Communautaires*

Secrétaire de séance : François BOUVATTIER est désigné secrétaire de séance

2026.152 – Administration générale – Création et composition de la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité

Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 035-200072452-20260608-CC_2026_152-DE

Fougères Agglomération

2026.152 – Administration générale – Création et composition de la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité

Fougères Agglomération, EPCI de plus de 50 000 habitants, compétent en matière de transports et d'aménagement de l'espace, est dans l'obligation de créer la commission intercommunale pour l'accessibilité (CIA).

Cette commission exerce ses missions dans la limite des compétences transférées à la communauté d'agglomération. Elle dresse le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports.

Présidée par Madame la Présidente, elle est composée de conseillers communautaires, de membres d'associations ou organismes représentant les personnes en situation de handicap pour tous les types de handicap ainsi que de représentants des usagers.

La loi ne fixe pas le nombre de membres. Aussi, il est proposé la répartition suivante :

- La Présidente et 6 conseillers communautaires
- 4 représentants d'associations de personnes en situation de handicap
- 2 représentants des usagers

Vu l'article L2143-3 du CGCT modifié par l'ordonnance 2020-071 du 29 janvier 2020 ;

Vu les statuts de Fougères Agglomération ;

Vu l'avis du Bureau communautaire du 1er juin 2026,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération DÉCIDE, à l'unanimité :

- **DE CRÉER** la commission intercommunale pour l'accessibilité à titre permanent pour la durée du mandat, composée de 13 membres ;
- **DE DÉSIGNER** Madame la Présidente et 6 conseillers communautaires, membres élus appelés à siéger dans cette commission :
  - A. LE BOUEDEC
  - C. GUINAUDEAU
  - A. PERRIN
  - Z. GALICHE
  - R. BORDET
  - P. BUINEAU

- **DE SOLLICITER** les associations d'usagers pour la désignation de 2 représentants ;
- **DE SOLLICITER** les associations de personnes en situation de handicap pour la désignation de 4 représentants.
- **DE PRECISER** que les associations dont devront être issus les membres de la commission, qui ne sont pas conseillers communautaires, devront répondre aux critères suivants :
- Un intérêt pour les problématiques concernant le handicap, les personnes âgées, l'accessibilité, la qualité d'usage pour tous ;
- la représentation de la diversité des types de handicaps (visuel, moteur, auditif, cognitif, psychique et mental) pour les associations de personnes en situation de handicap ;
- la promotion des intérêts des usagers et de la qualité des services publics concernés par la Commission.
- **DE RAPPELER** qu'il revient à Madame la Présidente d'arrêter la liste des membres de cette commission.

Fait et délibéré en séance le 08/06/2026
Pour expédition conforme,
La Présidente,
Alice LEBRET